



Retrouver son poste habituel après un congé maternité

Par **Chourbane**, le **08/01/2015 à 14:26**

Bonjour,

Je travail depuis avril 2012 en tant que personnel hospitalier contractuel.

J'ai effectuée 2 CDD de avril 2012 à septembre 2013 dans le cadre d'un remplacement de congé maternité puis celui d'un congé parental de presque 3 ans de ma collègue embaucher en CDI en tant que contractuelle que depuis 8 mois.

J'ai été embaucher en CDI en octobre 2013 sur ce poste car très vu de la direction et de mes autre collègue et de par mes compétences supérieures.

cette collègue doit reprendre en février 2015 mais elle sera probablement changer de service...

je dois partir en congé maternité à mon tour en mars 2015, je ne prendrai pas de congé parental.

Je me sens très bien dans ce poste et espère un jour obtenir une titularisation hors partant à mon tour en congé maternité, ma plus grande peur est de perdre cette place, c'est-à-dire que ma collègue reprenne sa place de départ car je ne sais pas qui va me remplacer durant mon congé.

Est-ce que je risque à mon tour de perdre mon poste actuel à mon retour de congé maternité et si c'est le cas quel recours puis avoir pour retrouver mon poste?

Par **P.M.**, le **08/01/2015 à 17:08**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Chourbane**, le **09/01/2015** à **10:09**

merci de m'avoir répondu.